

**PROCLAMATION DES RESULTATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PRES
UNIVERSITE PARIS LUMIERES
SCRUTIN DU 6 MARS 2013
COLLEGE ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS**

-ooOoo-

L'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières,

Vu le code de l'éducation;

Vu les statuts des établissements fondateurs;

Vu les statuts du PRES Université Paris Lumières;

Vu le règlement intérieur du PRES Université Paris Lumières;

Vu la lettre de l'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières, en date du 5 février 2013;

Vu les arrêtés n°2013-021 et ARR 2013-11 des établissements fondateurs portant convocation des électeurs aux élections des représentants au conseil d'administration du PRES Université « Paris Lumières »;

Vu les procès-verbaux relatifs aux résultats des opérations électorales;

DECIDE

Article 1

Nombre d'électeurs inscrits	111	Nombre de suffrages valablement exprimés	72
Nombre d'émargements	79	Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	79		
Nombre de bulletins blancs, nuls et d'enveloppes vides	7		

Ont obtenu :

LISTES	Voix	Total sièges obtenus par liste
Pour un partenariat fondé sur des projets collaboratifs et coopératifs	46	2
Réflexion, Union, Action	26	0

Sont proclamés élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
FOLCHER Viviane (P8)	ROCHEX Jean-Yves (P8)
ABECASSIS Denis (P10)	VALENTINI Bernard (P10)

Article 2

Le directeur du PRES Paris Lumières est chargé de l’affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 mars 2013
**L’administrateur provisoire du PRES
Université Paris Lumières,**



Pascal BINCZAK